



Proposition d'action à toutes et tous les enseignant.es du premier degré de la Nièvre

Dans le contexte actuel du vote de la Loi « école de la confiance » de Blanquer - soumise au Sénat le 14 mai prochain - et du projet de Loi de modernisation de la fonction publique (CAP22), les enseignant.es se sont déjà fortement mobilisé.es (investissements financiers et personnels importants).

En l'état, ce qui nous attend *c'est la fin du statut du fonctionnaire, la fin des commissions paritaires (et du rôle des représentant.es du personnel), des nominations arbitraires, multiplications des postes profilés, la mise au pas forcée des agent.es (art 1 de la future loi Blanquer), le recrutement massif de contractuel.les à la place de titulaires, statut du directeur et directrice comme supérieur hiérarchique...mais également la réforme du Bac et parcours sup'.*

Donc, nous revendiquons les retraits des Lois Blanquer et Darmanin avant toutes nouvelles discussions !

Sans réponse satisfaisante du ministre, des enseignant.es portent la volonté de poursuivre l'action, en témoigne la reconduction de la grève dans le second degré le 10 mai.

Les enseignant.es **syndiqué.es ET non syndiqué.es** réuni.es lors de l'université de printemps ont décidé à l'unanimité de lancer **une action** :

- collective
- sans perte financière
- à portée administrative
- **légale**, dans le cadre de nos droits sans aucune sanction à craindre

Comment ça marche ?

Le vendredi 17 mai :

- Envoyer 3 déclarations **d'intention** de grève (voir PJ) datées au mardi 21, jeudi 23 et vendredi 24 mai. Ces déclarations n'obligent en aucun cas d'être gréviste les jours indiqués
- Les 21, 23 et 24 mai au matin, prévenir l'administration que vous n'êtes pas en grève. Mail à envoyer par boîte professionnelle, école ou personnelle, et les archiver.
- Cette procédure sera renouvelée chaque semaine si nécessaire.

Cette action nouvelle sans conséquence financière, simple et rapide, ne pourra peser que si nous agissons en grand nombre ! Chaque initiative individuelle apportera du poids et de la légitimité au collectif.

Pourquoi ce type d'action ?

- Moyen de rester mobilisé.es et de faire entendre notre exaspération à notre administration
- Répondre à la contrainte du délai de 48h pour toute intention de grève
- Possibilité à chacune et chacun de pouvoir participer à toutes actions et/ou mobilisations potentielles
- Favoriser les temps d'échanges avec les parents et les municipalités (ce type d'action pouvant engendrer l'organisation du SMA)

Des questions, des témoignages, des idées....

Toujours disponibles à vos côtés, contactez-nous au 03 86 36 94 46

Pour accompagner efficacement cette action, nous avons besoin que chaque école participant à cette mobilisation puisse nous informer par mail (snu58@snuipp.fr) du nombre de collègues engagé.es chaque semaine.

Exemple : « Le mardi 21, nous sommes x collègues à participer à l'action »